



Présidence : M. Marc Ferrari

Présences :

CODIR : Mmes Sylvie Aubert Brühlmann, Raffaela Cantone Meylan, Carole Harlé-Voutaz

Membres : David André, Ana Cadau, Steve Desarzens, Alexandra Ducommun, Eloïse Golay, Isabelle Jossevel, Béatrice Kunz, Solène Liengme, Rahma Mangin, Claudia Martignier, Sophie Matthey-Pierret, Claude Piazzini, Isabelle Piguet, Matthieu Reymond, Stéphane Reymond, Marielle Tripet, Didier Vaucher de la Croix, Julien Viquerat.

Invités-e : Mme Astrid Mignot, secrétaire générale de l'ASIVJ, MM. Yves Cheneaux, boursier ASIVJ, Stephan Naddeo, Directeur EPS

Excusés-es : Mme Sylvie Piccinin Loutan, MM. Julien Gross et Gabriel Berciu

Absent : M. Frédéric Guyon

L'heure de convocation étant écoulée, le Président salue cordialement toutes les personnes présentes.

Il cède ensuite la parole au secrétaire pour l'appel nominal.

Le quorum de 19 membres étant atteint, M. Ferrari ouvre la séance du conseil Intercommunal.

En préambule et avant de passer à l'approbation de l'ordre du jour, il est requis l'accord afin que la séance de ce jour puisse être enregistrer. Il est précisé qu'il n'y aura aucune conservation de l'enregistrement au-delà de la rédaction du procès-verbal.

Cette demande est acceptée à l'unanimité (sans opposition, ni abstention).

Ordre du jour selon la publication

1. Appel nominal
2. Adoption du PV de la séance du 19.09.2024
3. Communications du Président du CI ASIVJ
4. Nomination du Secrétaire
5. Assermentations
6. Communications du CODIR ASIVJ
7. Communications du Directeur de l'EPSVJ, M. S. Naddeo
8. Préavis N° 1/2025 – Comptes 2024
9. Renouvellement du Bureau
10. Renouvellement de la Commission de Gestion et des Finances
11. Divers et propositions individuelles

1. Approbation de l'Ordre du Jour

L'appel nominal ayant déjà eu lieu, le nouveau point 1 de l'OD est justement l'approbation de ce nouvel OD qui se présente comme suit :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du PV de la séance du 19.09.2024
3. Communications du Président du CI ASIVJ
4. Nomination du Secrétaire
5. Assermentations
6. Communications du CODIR ASIVJ
7. Communications du Directeur de l'EPSVJ, M. S. Naddeo
8. Préavis N° 1/2025 – Comptes 2024
9. Renouvellement du Bureau
10. Renouvellement de la Commission de Gestion et des Finances
11. Divers et propositions individuelles

Ce nouvel ordre du jour modifié suscite-t-il des remarques ?

M. Didier Vaucher de la Croix

Sauf erreur, le PV de la séance du 19.09.2024 n'a pas été transmis.
Je propose que ce point de l'OD soit reporté à la prochaine séance du CI

M. Le Président du CI

En effet, le Bureau actuel a constaté que ce PV n'avait pas été joint à la convocation et s'en excuse. Ainsi, il a été décidé qu'une distribution papier allait se faire immédiatement, accompagnée d'une suspension de séance, afin de permettre à chacune et chacun de prendre connaissance de son contenu, séance tenante.

M. Didier Vaucher de la Croix

M. Le Président, ce n'est pas ce que j'ai demandé précédemment.

M. Le Président du CI

M. Vaucher de la Croix, nous avons bien compris votre demande, mais le Bureau a décidé de la méthodologie précitée.

Cette manière de faire suscite-t-elle d'autres remarques ?

Cela n'est pas le cas, l'Ordre du Jour sera donc suivi tel qu'énoncé.

Il est effectué séance tenante à la distribution du PV du 19.09.2024 et à la suspension de séance.

2. Adoption du PV de la séance du 19 septembre 2024

A la suite de la transition durant la fin de l'année, le PV rédigé par l'ancien Secrétaire du CI de l'ASIVJ n'a pas été envoyé avec la convocation de la séance de ce soir.

Le Bureau tient à présenter ses excuses à toutes et tous pour cet oubli.

Il est effectué une distribution du PV de la séance du 19.09.24 sous format papier et le Président suspens momentanément la séance.

A la suite de cette suspension, le Président demande s'il y a des remarques à formuler sur ce procès-verbal ?

Mme E. Golay informe que M. P. Golay ne fait plus partie du Conseil communal de L'Abbaye et n'était donc pas présent lors de la séance du 19.09.24.

M. M. Reymond relève pour la énième fois que son prénom porte un double tt (Matthieu) et demande qu'à l'avenir son prénom soit correctement orthographié.

En raison des modifications susmentionnées, le Président soumet au vote ces dernières.

Les conseillères et conseillers qui acceptent ce procès-verbal tel que modifié sont priés de le manifester en levant la main.

Approbation	Avis contraires	Abstentions
17	0	1

M. M. Ferrari remercie M. Tiago pour cette dernière rédaction de procès-verbal.

3. Communication du Président

- En date du 29 septembre 2024 j'ai reçu la lettre de démission de M. Mathieu Rochat dont je vous fais lecture.

Son remplacement au sein du Conseil Intercommunal interviendra au cours de cette séance.

- En date du 24 novembre 2024, Mme Sophie Richard a été élue à la Municipalité du Lieu. Ses nouvelles fonctions lui font perdre sa qualité de déléguée de la Commune du Lieu, son remplacement au sein du Conseil intercommunal également durant cette séance.
- En date du 27 novembre 2024, a eu lieu la rencontre avec le préfet M. De Icco. Ce dernier a constaté que les affaires courantes du Conseil intercommunal étaient correctement tenues et documentées et que les relations avec le CODIR sont des plus cordiales.
- En date du 27 janvier 2025, entretien téléphonique avec la Présidente du CODIR au sujet du restaurant scolaire, Mme Aubert-Brühlmann en parlera au point 6 de l'ordre du jour.
- Le mardi 4 février 2025, le Bureau s'est réuni au Sentier pour préparer la séance de ce soir et accueillir notre nouveau secrétaire.
- Pour rappel la date du prochain Conseil intercommunal a été fixée au jeudi 25 septembre 2025 à 19h30, alors que la commission de Gestion et des Finances, se réunira quant à elle, le mardi 2 septembre 2025 à 18h00 et toujours en ces lieux.

J'en ai terminé avec les communications du Président et nous pouvons passer au point suivant de l'OD.

4. Nomination du secrétaire

À la suite de la démission de son poste de secrétaire de M. A. Tiago nous avons fait paraître une annonce dans l'édition du jeudi 3 octobre 2024 de la FAVJ.

Parmi les réponses reçues, le Bureau s'est rapidement tourné vers la candidature de M. Jean-Luc Lecoultre qui connaît bien les rouages de nos institutions et très bien ceux de notre Conseil intercommunal pour y avoir siégé encore très récemment en tant que représentant de la commune du Chenit.

Avant même d'être officiellement nommé ce soir par vous-mêmes, M. Lecoultre a déjà pris en main le secrétariat et c'est ainsi que vous avez été convoqué par ses soins.

A préciser encore que M. Lecoultre agira en tant que secrétaire, hors Conseil.

Y-a-t-il des remarques avant que nous passions à la nomination du secrétaire ?

Il n'y a pas de remarque.

Les conseillères et conseillers qui acceptent la nomination de M. Jean-Luc Lecoultre au poste de secrétaire du Conseil Intercommunal sont priés de le manifester en levant la main.

Approbation	Avis contraires	Abstentions
Unanimité	0	0

Je félicite, M. Lecoultre pour sa nomination et le remercie pour tout le travail d'ores et déjà accompli et pour la suite des aventures à venir...

5. Assermentations

En écho à mes précédentes communications, nous avons le plaisir d'accueillir 2 nouvelles représentantes pour la commune du Lieu,
Mmes Pascale Aubert et Tania Cotting, toutes 2 élues par le Conseil communal du Lieu lors de sa séance du 10 décembre 2024.

C'est la raison pour laquelle nous pouvons maintenant procéder à leur assermentation afin qu'elles puissent siéger de manière légale au sein du Conseil Intercommunal.

Je prie Mmes Aubert et Cotting de bien vouloir s'avancer devant le Conseil et l'assemblée de bien vouloir se lever.

Madame Aubert et Madame Cotting après la lecture de la promesse et à l'appel de votre nom, je vous prierai de bien vouloir lever la main droite et prononcer « Je le promets ».

"Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens de l'association et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer."

Mme Pascale Aubert : *Je le promets*

Mme Tania Cotting : *Je le promets*

Je vous félicite et vous souhaite plein succès, vous pouvez désormais prendre part aux délibérations de notre Conseil. Les statuts ainsi que le règlement du Conseil intercommunal vous ont déjà été transmis en tant qu'annexes à la convocation de ce soir.

Vous pouvez regagner vos places et j'invite l'assemblée à s'asseoir.

6. Communications du Comité de Direction

Monsieur le Président cède la parole à Madame Sylvie Aubert Brühlmann, Présidente du CODIR

Après les salutations d'usage, Mme la Présidente présente une rétrospective des derniers mois.

Des remerciements sont adressés en préambule à Mme A. Mignot pour tout le travail intense de l'ombre qu'elle assume et assure, afin que le CODIR et les autres organes de l'ASIVJ fonctionnent.

- **Accueil de jour**

Après de nombreuses réflexions et avec le soutien de la Commune du Chenit et de son Conseil communal, qui se voit remercié, l'ouverture cet automne 2025 d'un espace de 24 places au Brassus (anciennes cuisine militaires), après transformation.

Dans le même temps, les travaux avancent pour le projet de l'ouverture d'une UAPE, dans un premier temps (possible mixte avec une crèche, dans le futur), dans un nouveau bâtiment sis à Orbe 5 au Sentier, à l'horizon fin 2026 (selon Préavis de septembre 2024). La mise en place de cette future structure a été confiée à AJOVAL. A ce stade, le contenu et la durée du bail à loyer ne sont pas encore définitivement fixés.

- **Restaurant scolaire**

En raison de la maladie du Chef de cuisine, M. Jean Tripet, possiblement pour une certaine durée, M. Olivier Géry a été engagé dès janvier, pour une mission temporaire, jusqu'à fin 2025. Le CODIR tient à adresser à M. J. Tripet ses vœux de prompt rétablissement et exprime son soutien également à sa famille.

Pour l'encadrement et le personnel cette situation est compliquée, mais il est relevé que le fonctionnement n'a pas été altéré. Aujourd'hui, le restaurant fonctionne parfois proche de la capacité maximum (parfois jusqu'à 90 élèves pour manger sur place), sans parler des 80 repas qui doivent être livrés à l'UAPE.

- **Patrouilleurs**

La fin et le début de l'année ont été compliqués, avec cette fois des accidents (à L'Orient sur un passage non gardé – sans séquelle pour l'enfant / aux Cytises 2 accidents, dont 1 avec hospitalisation), non plus « seulement » des incidents ! Dans ces cas d'accidents, la cellule psychologique scolaire a pris en charges les élèves et leur famille, ainsi que les patrouilleurs·ses concernés·es.

Aux Bioux, de nombreuses incivilités (verbales ou de conduites) ont été constatées de la part de conducteurs·trices envers les patrouilleurs.

Ces situations ont fortement interpellé le CODIR afin de trouver de nouvelles solutions. De nouvelles sessions de cours ont été données par la Prévention

Routière à l'attention des patrouilleurs afin d'une part de les rassurer, mais également de renforcer les gestes métiers. Quant à elle, la Commune du Chenit a réagi en installant des feux clignotants et des marquages au sol. D'autres mesures de sécurité (barrières, autres) sont encore à l'étude.

- Suivi budgétaire

Concernant l'accueil de midi, à fin mars, le budget est d'ores et déjà dépassé, en raison du nombre d'enfants à accueillir et du personnel de renfort qu'il a fallu engager.

Le point précédent (patrouilleurs) engendre aussi un dépassement du budget. Ces points ont été préalablement discutés avec le Président du CI, M. Ferrari.

- Transports scolaires

Cette année scolaire est particulière avec en premier lieu un changement d'horaire des transports publics à mi-décembre, avec plusieurs améliorations, mais nécessitant des changements d'habitudes (créant des mécontentements chez certains parents), puis la reprise des travaux de la Commune du Chenit en traversée de L'Orient (changement de parcours de bus – allongement de temps de trajets vs diminution de temps de pause) et enfin la suppression des trains de mi-avril à mi-décembre 2025 (remplacés par de nombreux bus TRAVYS).

- Ecole du futur

La phase I est en cours, dont le projet retenu après concours, lequel a été présenté au public courant janvier, projet comprenant une salle de gym triple, des salles de classe, des espaces à usage multiple (sport et/ou parascolaire). Il est rappelé que le 9 avril 2025, le préavis de la Commune du Chenit concernant ce projet sera présenté plus en détail aux membres des 3 législatifs communaux.

Monsieur le Président remercie Madame Aubert Brühlmann, pour la présentation des communications du Comité de Direction.

7. Communications du directeur de l'EPSVJ

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Stefan Naddeo.

Le directeur de l'EPSVJ revient sur plusieurs informations, dont :

- Camps de ski (Obergesteln + Grimenz), lesquels se sont bien passés, notamment grâce à un peu d'ensoleillement. M. S. Naddeo en profite pour remercier l'ASIVJ pour le financement de ces camps.
- Une augmentation de la fragilité psychique des élèves est relevée depuis cette année scolaire (psychologique pour les filles et une belle agressivité chez les garçons)
- 830 élèves sont enclassés cette année, ce qui représente en 2 ans une augmentation de près de 100 élèves, entraînant de facto d'une part des difficultés d'organisation (nombre d'élèves par classe, planification des horaires, etc), et d'autre part la poursuite de l'étude pour la journée continue des grands.
- En 2026, l'ESVJ fêtera ses 150 ans, tout comme l'école du Lieu. Quelques festivités seront organisées à cette occasion, qui coïncidera aussi avec les 125 ans de l'ETVJ.

Monsieur le Président remercie Monsieur Stefan Nadeo pour le partage de ces informations et ouvre la discussion.

M. Matthieu Reymond

M. Matthieu Reymond revient sur les propos de M. S. Naddeo concernant l'augmentation de la fragilité des élèves et relève le risque d'exposition plus important si la journée continue est mise en place et souhaite qu'une attention particulière soit alors portée sur les élèves déjà fragilisés.

M. S. Naddeo mentionne le fait que l'institution est déjà sensibilisée aux aspects évoqués par M. M. Reymond et que le but n'est pas de déstresser l'organisation pour peut-être stresser une partie des élèves.

Mme Pascale Aubert

Mme Pascale Aubert revient également sur cette thématique de fragilisation et questionne sur les outils, les moyens à développer, dégager, mettre en place par l'école afin d'absorber au mieux ces problématiques ?

M. S. Naddeo répond que la difficulté est complexe (concept école 360°), avec globalement de moins en moins d'école, de plus en plus d'aides directes et/ou indirectes, avec tout un panel de soutien et de nouvelles fonctions (par exemple avec un ESS à 50% à l'EPSVJ). Il relève que tout ceci est clairement soutenu par le canton.

8. Préavis N° 01/2025 – Comptes 2024

Monsieur le Président passe au point 8 de l’OJ en priant le rapporteur de la Commission de gestion et des finances, Monsieur David André, de bien vouloir nous lire son rapport.

Monsieur le Président remercie Monsieur D. André pour la lecture de son rapport et ouvre la discussion.

La parole n’étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion concernant ce rapport.

Il est poursuivi ensuite par la lecture des comptes en passant par chaque compte principal et en indiquant les montants totaux des charges et des revenus.

Compte 501 – M. Matthieu Reymond

M. M. Reymond demande comment s’explique d’une part l’augmentation de la masse salariale et d’autre part une baisse de la vente de produits du réfectoire ?

Mme S. Aubert Brühlmann revient sur des explications données dans le préavis et le compte rendu du CODIR concernant le volume des repas vendus et notamment de la fréquentation moins élevée que budgétée des étudiants de l’ETVJ. Pour ce qui est des charges salariales, avec le nombre croissant d’élèves qui mangent au réfectoire et dont il faut s’occuper sitôt le repas avaler jusqu’à la repise des cours, un renforcement de la structure d’accueil et d’accompagnement a été nécessaire.

Compte 524 – M. D. Vaucher de la Croix

M. D. Vaucher de la Croix demande de manière générale si le CODIR a déjà fait des projections sur les futurs transports des élèves lorsqu’il y aura le regroupement des niveaux scolaires ?

Mme S. Aubert Brühlmann informe que dans le cadre du plan de développement réalisé en 2024, une étude a été conduite par le Bureau Microgis, spécialiste dans les transports scolaires, sur l’organisation actuelle et sur les conséquences du regroupement des classes dans le cadre du projet du Campus.

Le constat démontre qu’aujourd’hui déjà l’organisation des transports est adéquate. Dans la phase suivante, celle du regroupement à Chez-le-Maître, les transports se verront encore simplifiés, avec notamment un accroissement du transport d’élèves dans les lignes de transports publics, ce qui les renforce et bénéficie aux autres usagers, et une diminution des transports dans des bus dédiés (par exemple, il n’y aura plus de transports dédiés pour les niveaux 5/6).

A termes, on s’achemine vers une diminution des coûts des transports.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2024 de l’ASIVJ.

La parole n’étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote des conclusions du préavis N° 01/ 2025 à savoir :

Conclusion n° 1 :

D’approuver la gestion du Comité de direction pour l’année 2024

M. le Président ouvre la discussion sur cette conclusion

La parole n'est pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

Les conseillères et conseillers qui acceptent cette conclusion telle que présentée sont priés de le manifester en levant la main.

Approbation	Avis contraires	Abstentions
Unanimité	Néant	Néant

Conclusion n° 2 :

D'accepter les comptes de l'ASIVJ pour l'année 2024 tels que présentés et d'en donner décharge au Comité de direction et au boursier

La parole n'est pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

Les conseillères et conseillers qui acceptent cette conclusion telle que présentée sont priés de le manifester en levant la main.

Approbation	Avis contraires	Abstentions
Unanimité	Néant	Néant

M. le Président ouvre la discussion générale sur ce préavis.

La parole n'est pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

Le Conseil Intercommunal vient d'accepter le préavis N°01/2025

M. le Président remercie la commission de gestion et des finances pour son travail ainsi que M. D. André pour la lecture du rapport.

Il remercie également Mme S. Aubert Brühlmann (Présidente CODIR), le CI pour la confiance, Mme A. Mignot et M. Y Cheneau pour leur travail.

Mme S. Aubert Brühlmann (Présidente CODIR) remercie le CI de la confiance accordée quant à la gestion 2024.

9. Renouvellement du Bureau du CI

Monsieur le Président passe au point 9 de l'OJ.

L'article 6 des statuts prévoit que le Conseil Intercommunal nomme en son sein, à la fin de chaque année (période du 1^{er} juillet au 30 juin), son Président, son vice-Président, deux scrutateurs et deux suppléants.

L'actuel Bureau du Conseil, s'est réuni le 4 février dernier afin de préparer la séance de ce soir.

Dans le contexte de la fusion à venir pour les 3 Communes de la Vallée de Joux et de la prolongation des mandats jusqu'au 31 décembre 2026, le Bureau s'est approché la Préfecture afin de nous renseigner sur la durée du futur mandat du Bureau et de la Commission de Gestion et des Finances. Les interprétations divergent et les investigations sont encore en cours.

Dès lors le Bureau vous propose de nommer le Bureau pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 et nous reviendrons vers vous dès que la situation se sera éclaircie pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 31 décembre 2026.

Selon l'article 10 des statuts, le Conseil nomme chaque année en son sein

Un Président

Un vice-Président

Deux scrutateurs/scrutatrices et deux suppléants/suppléantes.

Le Bureau fonctionne actuellement avec 2 scrutatrices et une suppléante, nous devons donc compléter l'effectif avec un ou une scrutateur/scrutatrice suppléant/suppléante.

Y-a-t-il une ou des candidatures à cette fonction ?

Mme Pascale Aubert s'annonce comme étant prête à relever ce mandat.

Tous les autres membres de l'actuel Bureau, se portent candidats pour un nouveau mandat.

Y-a-t-il d'autres candidatures pour le Bureau ? Ce n'est pas le cas.

Pour rappel, la composition actuelle du Bureau est la suivante :

Président :

M. Marc Ferrari

Vice-Président :

M. Julien Gross

Scrutatrices :

Mme Claudia Martignier et Marielle Tripet

Scrutatrice suppléante :

Mme Alexandra Ducommun

Avec la candidature de Mme Pascal Aubert, M. le Président constate que le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, et dès lors, conformément à l'article 11 des statuts, l'élection peut s'opérer tacitement, et il en sera fait, le cas échéant, mention au procès-verbal.

M. Didier Vaucher de la Croix propose au CI qu'il soit procédé à l'élection tacite du nouveau Bureau (par applaudissements).

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil Intercommunal pour la confiance témoignée au Bureau

10. Renouvellement de la Commission de Gestion et des Finances

L'article 25 de nos statuts prévoit que le Conseil intercommunal élit chaque année (période 1^{er} juillet au 30 juin) une Commission de gestion et des finances formée de :

- 2 délégués pour la Comme de l'Abbaye
- 3 délégués pour la Commune du Chenit
- 2 délégués pour la Commune du Lieu

Lors de sa dernière séance, tous les membres de l'actuelle Commission de Gestion et des Finances se sont portés candidats pour un nouveau mandat.

Pour rappel, la composition actuelle de la Commission de Gestion et des Finances est composée des personnes suivantes :

Pour la Commune de l'Abbaye

- Mme Alexandra Ducommun
- Mme Eloïse Golay

Pour la Commune du Chenit

- M. David André
- M. Didier Vaucher de la Croix
- M. Stéphane Reymond

Pour la Comme du Lieu

- Mme Sylvia Piccinin Loutan
- M. Julien Viquerat

Y-a-t-il d'autres candidatures pour la Commission de Gestion et des Finances ?

Cela ne semble pas être le cas. M. le Président constate que le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, dès lors l'élection peut s'opérer tacitement, et nous en feront mention au procès-verbal.

11. Divers et propositions individuelles

Le Président ouvre le champ des divers et propositions individuelles

M. D. Vaucher de la Croix

M. D. Vaucher de la Croix relève que dans le compte rendu du CODIR, il y a 2 postes qui semblent déjà bien dépassés par rapport à ce qui a été budgété et s'étonne qu'il n'ait pas été prévu de demander une augmentation financière via un préavis ?

Mme S. Aubert Brühlmann informe que dans le cadre de ce dépassement, qui concerne la surveillance de midi, actuellement de l'ordre de CHF 6'000.00, après discussion avec le Président du CI il a été décidé de ne pas faire de demande via un préavis.

Mme S. Aubert Brühlmann relève qu'au-delà de ces 2 postes, le CODIR évalue également de possible dépassement dans le cadre des transports (changement d'horaire de décembre, fermeture de la ligne ferroviaire, etc.) et qu'à l'issue de toutes ces estimations il sera décidé si les financements peuvent être couverts par le budget ou s'il y a lieu de trouver d'autres financements.

Mme B. Kunz

Mme B. Kunz désire obtenir quelques informations concernant le projet d'UAPE aux Charbonnières.

Mme S. Aubert Brühlmann mentionne que ce projet est privé, mis à l'enquête en automne 2024, avec la volonté de ces personnes privées de créer quelque chose aux Charbonnières, une opportunité à l'est de la Vallée de Joux. Elle précise qu'aucun contact préalable n'avait été pris, par exemple avec AJOVAL. Malheureusement, cette idée qui reste intéressante pour l'accueil d'enfants dont le besoin est avéré, est bloqué, le projet se trouvant dans une zone réservée selon le PACOM.

Mme B. Kunz demande si une UAPE peut être privée ?

Mme S. Aubert Brühlmann mentionne qu'il y a déjà plusieurs initiatives privées, différentes qu'une UAPE au sens strict, comme La Bouèberie ou Le Canapé forestier aux Mélèzes (Le Sentier). Dans tous les cas le CODIR reste attentif et le cas échéant preneur de tout possible nouveaux développements.

M. J. Viquerat

M. J. Viquerat commence par remercier le CODIR et tous les membres de l'ASIVJ qui œuvrent quotidiennement au bon déroulement de l'accueil et l'accompagnement des enfants.

Il revient sur les actions mises en place pour les patrouilleurs·ses et les enfants sur le chemin de l'école et par extension voudrait savoir ce qu'il en est de la sécurité aux arrêts de bus, comme celui des Charbonnières (station-service) et sans doute d'autres, également aux abords des routes, avec l'apport par exemple de signalétiques appropriées ?

Mme S. Aubert Brühlmann prend note de cette remarque. Elle relève que la sécurité des enfants est un sujet de préoccupation permanent, rendu toujours plus difficile avec

l'augmentation du trafic routier individuel à la Vallée et aussi du nombre de bus. La situation est régulièrement réévaluée et continuera à l'être, notamment par Mme A. Mignot.

Le champ des divers et propositions individuelles est toujours ouvert

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie toutes et tous pour l'attention et la participation.

Il invite toutes celles et tous ceux qui le souhaitent, à l'étage inférieur, pour partager un verre.

Il est 21h06 lorsque le Président clôture la séance du conseil intercommunal de l'ASIVJ.



Marc Ferrari
Président



Jean-Luc Lecoultre
Secrétaire

Le Sentier, le 26 avril 2025/JLL